

CR de la Journée des Responsables Associatifs du 24 novembre 2018

La fédération au service de l'action des associations

Une participation faible et une implication forte

45 personnes inscrites, légèrement moins présentes. 22 associations différentes, hors celles des membres du CA de la fédération.

Une forte participation aux sujets de discussion, avec une parole plutôt libre, y compris sur les difficultés vécues par les responsables associatifs.

Participation de plusieurs administrateurs fédération à l'animation des séances.

Ci-après, les supports présentés (en noir droit) *et les commentaires partagés en séance (en italiques bleu).*

1. Les actions du projet associatif et les équipes d'administrateurs engagés

Issues du travail 2018 sur le projet associatif de la fédération, les 12 actions retenues pour les années à venir. En page suivante, les administrateurs mobilisés par action.

Une stratégie de communication

Plus de ressources de communication et site jalmalv-federation

Développer accompagnement à domicile malades & aidants

Une campagne de com pour recrutement de bénévoles x2

Innover dans l'accompagnement, attractif pour bénévoles

Plus de proximité entre associations et fédération

site fédération pour visibilité et échange d'expériences assos

Renforcer l'animation du réseau des associations

mesurer l'impact des actions

politique de financement des projets

Projet associatif Fédération JALMALV : Plan d'action (déterminé en CA octobre 2018)

	action	début	administrateurs
Développer une position plus forte et développer une parole engagée sur les enjeux collectifs et individuels de la fin de vie et de la mort			
1	Co-construire une stratégie de communication avec un expert	2018 T4	Olivier de Margerie Chantal Billod Colette Peyrard Caroline de Cacqueray Marie-Th. Leblanc-Briot
3	Constitution d'une équipe ressource et d'une politique de communication	2018 T4	Olivier de Margerie Chantal Billod Colette Peyrard Caroline de Cacqueray Marie-Th. Leblanc-Briot
Renouveler et accroître le recrutement des bénévoles sur un champ d'action élargi			
7	Une campagne de recrutement des bénévoles portée par la Fédération pour le compte des associations	2018 T4	Marie-Christ. Prud'homme Colette Peyrard Olivier de Margerie Robert Riou
8	Tester sur une association un élargissement de l'accompagnement Jalmalv, attractif pour bénévoles hors de notre sphère de recrutement usuelle	2020	Marie-Christ. Prud'homme Dom. Rognon-Herrgott
9	Développer l'accompagnement à domicile, tant pour les malades que pour les aidants	2019 T1	Brigitte Grosshans Marie-Christ. Prud'homme Véron. Maillet-Driencourt
Développer le dialogue, le travail et les échanges d'expérience avec les associations Jalmalv : fédérer plus fortement le mouvement des associations			
10	Utiliser le support du site Internet de la Fédération pour collecter et donner de la visibilité aux expériences des associations	2019	Marie-Rose Jehl-Kopff Christian Cotta-Bernard
11	Augmenter la proximité entre les associations et la Fédération	2019	Catherine Leverrier Jeanne-Yvonne Falher Françoise Lecomte Robert Riou
12	Renforcer l'animation du réseau des associations	2019	Catherine Leverrier Jeanne-Yvonne Falher Françoise Lecomte Robert Riou
Assurer un financement pérenne pour avoir les moyens d'une action fédérale plus forte au service de nos objectifs			
5	Assurer la traçabilité de nos actions et la mesure de leur impact	2018 T4	Marie-Rose Jehl-Kopff Emmanuel Vent Dominique de Margerie Christian Cotta-Bernard
6	Mettre en œuvre une politique de financement en ligne avec notre projet	2018 T4	Marie-Rose Jehl-Kopff Dominique de Margerie Françoise Monet Robert Riou Caroline de Cacqueray

2. Le projet d'action n° 7 Campagne de communication pour le recrutement des bénévoles

Conçue et financée par la fédération, avec un groupe de travail des administrateurs mobilisés (Ch. Billod, C. de Cacqueray, C. Peyrard, O. de Margerie et d'autres personnes qui peuvent rejoindre), avec les € financés sur fonds propres et subventions ou soutiens demandés, et avec une agence professionnelle en appui (en cours de sélection).

Campagne à deux plans : 1/ global avec messages, publicité, achat d'espace régions ¾ France et 2/ local = associations avec matériels relais et soutien aux associations.

But : produire un mouvement important de personnes s'adressant à chacune des 80 associations en vue de les engager dans une sensibilisation ou un parcours de recrutement.

Message = Tous bénévoles, et non pas uniquement les bénévoles d'accompagnement.

Déploiement de la campagne = deux années de suite ?

Discussion des RA à partir des deux questions : les pièges à éviter ? Quand les associations peuvent-elles être prêtes ?

Le projet de campagne pour recrutement paraît une aide très bienvenue pour la plupart des associations présentes.

Intérêt des deux niveaux, national et local à l'échelle des associations.

Il est Indispensable d'avoir pu préparer les associations en amont de la campagne nationale, soit trois mois avant (soit par exemple conception en janvier 2019, préparation des associations à partir d'avril jusqu'à juillet et campagne en septembre 2019) :

- *Appropriation des thèmes et du message de la campagne par les responsables associatifs et bénévoles.*
- *Préparation des outils et supports pour écho avant la campagne et relais ensuite : affiches, flyer, message sur site de l'association.*
- *Identification des cibles à viser localement pour accentuer la proximité.*
- *Message de campagne pouvant être repris dans le cadre de la communication de proximité de témoignage, de bouche à oreille des associations.*
- *Viser de coïncider avec un cycle de sensibilisation ou de formation initiale qui débute à la rentrée d'automne, cas fréquent mais pas systématique (anticiper la façon de faire patienter des aspirants candidats pour les autres associations).*

On s'accorde à dire qu'il faut :

- *cibler des publics d'âges divers et pas seulement des retraités ;*
- *utiliser des media complémentaires : presse écrite, réseaux sociaux, radio, internet, sites ;*
- *trouver un message fort, positif.*

3. Le projet d'action 1 et 3 : Stratégie et ressources de communication

- ❑ Parler plus haut et plus fort autour de la solidarité avec les personnes en fin de vie, fragilisées par la maladie ou le grand âge ou en deuil
 - Avoir une stratégie de communication au-delà de nos actions actuelles (campagnes, site, revue, communications de proximité et de témoignage)
- ❑ Nous renforcer en ressources de communication pratique :
 - Un communicant qui travaille pour nous
 - Un webmestre pour l'édition et la gestion du site

La discussion des RA confirme l'intérêt de renforcer la capacité de communication. Comment ?

- *En formant les associations à mieux communiquer vers leur environnement,*
- *En cherchant une formation à la communication qui doit se trouver sur le marché / en apprenant d'un pro de la communication les codes de la communication publique / en respectant bien la spécificité de la communication de JALMALV qui n'existe pas sur le marché (attention à une communication trop formatée)*
- *En augmentant la réactivité de la communication de la fédération sur événement (soit l'un des trois niveaux de la communication : communication continue, campagne, réaction à un événement)*

4. Adaptation des formations continues proposées par la fédération

La formation

- La Formation est un des points forts de la Fédération Jalmalv
- Axe reconnu dans le paysage du bénévolat d'Accompagnement
- Réflexion partagée (SFAP, textes législatifs, parcours de formation des bénévoles...)
- Elaboration d'un référentiel de formation
- Commission nationale depuis 2006 - 2008

Missions confiées par le Conseil d'Administration à la commission Formation

- Présidée et animée par un membre du Conseil d'Administration (ou par défaut par un membre d'une association Jalmalv, reconnu pour son expérience et sa compétence au sein de la Fédération)
- Rend compte de son travail et fait des propositions au CA en vue de décisions à prendre ou actions à conduire
- Il est recommandé que les membres de cette commission aient des compétences et/ou expériences dans le domaine de la formation.

Les objectifs

- Réfléchir à des actions de formations (sessions nationales et/ou décentralisées) pour répondre aux besoins et attentes des associations
- Elaborer le plan de formation national

- Accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs actions de formations ou aide en fonction de problématiques en lien avec les formations
- Analyse et évaluation des questions en lien avec la formation
- Bilan annuel de la Commission

A discuter

- Attentes par rapport au plan de formation 2019 et à l'accompagnement des associations
- Proposition d'une formation décentralisée en Entente ? pour faire connaître la Fédération, son cadre et les textes de références
- Relancer la Commission nationale Formation

Discussion des RA

On rappelle que de trop nombreuses personnes bénévoles ne connaissent pas des textes de référence de JALMALV, à ce qu'il ressort de certaines formations nationales récentes. Cela concerne parfois aussi les responsables associatifs ou coordinateurs eux-mêmes.

Est évoquée la piste de formations décentralisées, par entente possible, focalisée sur la reprise de textes fondamentaux et des cadres d'action communs. Une autre modalité de mise à niveau est pratiquée au cas le cas par les responsables associatifs qui font retravailler les textes de référence en réaction à une difficulté rencontrée par un bénévole sur le terrain.

La moindre participation aux formations continues proposées par la fédération s'explique par plusieurs raisons, isolément ou combinées :

- *Des bénévoles plus souvent actifs et moins disponibles pour partir en formation*
- *La difficulté pour le président de faire localement une information locale qui passe, donc de devoir refaire l'information, de restimuler*
- *Le frein de devoir se déplacer à Paris*
- *Les inscriptions suivies d'un désistement au dernier moment.*

Il est rappelé (et illustré en temps réel) que le contenu des formations proposées se trouve sur le site (Pour aller plus loin > Espace Adhérents avec son code (solidaire) > Formation > Calendrier mis à jour et Fiches de contenu)

5. Le partage d'expériences utiles entre les associations au moyen du site de la fédération :
 « Partageons »

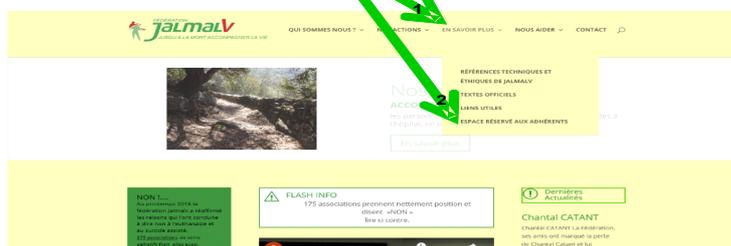
PARTAGE D'EXPERIENCES

- Recherche de budgets
- Problèmes de frais de transport
- Accompagnement de stagiaire
- Recrutement
- Et bien d'autres choses

UNE REPOSE : PARTAGEONS

- Un autre jour
 – On en parle entre nous...
- Et on partage...avec le site de la Fédération...
- Car à plusieurs on est plus efficace
- Où trouves-tu le budget pour tes groupes de paroles ?
 - Je fais cotiser les établissements où on accompagne...
- Tu as des consignes pour les nouveaux accompagnants en stage ?
 - On a écrit une charte du tutorat...

PARTAGER GRACE AU SITE ACCEDER A "PARTAGEONS"



ACCEDER A "PARTAGEONS"



MOT DE PASSE : solidaire

"PARTAGEONS"



Partage au moyen du site : c'est aussi grâce à l'information automatique sur les actualités du site !

Nous vous recommandons de dire au plus grand nombre de vos adhérents de s'abonner aux alertes mail qui annoncent une nouveauté sur le site : un article, un éditorial, un document de référence, une expérience, etc. Ne manquez plus nos actualités !

Rappel pratique : Aller sur le site (www.jalmaalv-federation.fr) > sur la page d'accueil, en bas à gauche « Ne manquez plus nos actualités » > cliquer sur « Inscrivez-vous ».

6. Le sens des évolutions proposées pour le règlement intérieur et les statuts

Les modifications

- Les statuts
 - le règlement intérieur
- Approbation par décret en Conseil d'Etat sur rapport du ministère de l'intérieur de toute modification (ou arrêté du ministre)
- Charte de fonctionnement des associations Jalmalv

Contenu libre, peut être modifiée par décision du conseil d'administration de la fédération

Il est apparu nécessaire

- De réécrire les articles 1 et 2 concernant l'objet de la Fédération pour les rendre conformes à l'activité actuelle de la Fédération. La définition de l'objet fixe le périmètre d'action dont il est interdit de s'écarter. Les statuts actuels ne visent que le mourants et les personnes en fin de vie. Il est proposé d'ajouter les personnes gravement malades et les personnes endeuillées.
- De compléter les moyens d'action de la Fédération tant à l'égard des associations que du public et de la société
- De préciser les pouvoirs du Conseil et du bureau
- D'introduire la possibilité de vote par correspondance et internet pour l'élection des administrateurs
- De mentionner la charte graphique et la protection de la marque
- Les autres modifications sont plus marginales

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur d'une association doit avoir pour objet de **compléter et préciser les statuts**. Il ne devrait pas y avoir de recommandations dans un RI.

Ont été déplacés dans le RI: l'information de la Fédération: modification des statuts des associations, l'information annuelle (AG, comptes, AG, CA, rapport d'activité...)

Les recommandations relèvent de la charte de fonctionnement des associations Jalmalv. Cette charte n'est pas communiquée au ministère de l'intérieur. Elle peut donc être modifiée librement par le CA (cas du siège social)

La procédure

Les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique prennent effet après approbation donnée par décret en conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre de l'intérieur. L'approbation peut être donnée par arrêté du ministre pris conformément à l'avis du Conseil d'Etat.

- Présentation du projet de statuts et du règlement intérieur au CA du 8 Décembre pour avis et validation
- Demande de rendez vous aux services du Ministère de l'intérieur pour présentation et avis
- Présentation à l'AG de Mars de la version définitive
- Dépôt officiel des nouveaux statuts
- Parution au JO

Il est noté aussi que les associations doivent bien vérifier la définition de l'objet pour toutes les déclarations à la Préfecture et que cette définition doit être en rapport avec celle de la Fédération. Ce qu'on verra de même sur le sujet concernant les assurances où la définition de l'objet doit être fait avec précision comme indiqué.

7. Le point sur les assurances des associations

Evaluation des risques avec l'assureur

- Description de toutes les activités de l'association, régulières et occasionnelles
- Déclarer les activités nouvelles créant des risques supplémentaires (délai de 15 jours)
- Vérifier régulièrement avec l'assureur l'adéquation des garanties et des risques, le montant des franchises et des conditions de garantie

La responsabilité pénale n'est pas assurable

L'assurance doit couvrir la responsabilité civile :

- De l'association et de ses dirigeants
- La responsabilité personnelle des dirigeants
- De ses membres dans le cadre des activités de l'association
- De ses salariés ou préposés (les bénévoles sont considérés comme des préposés occasionnels) dans l'exercice de leurs fonctions

Responsabilité contractuelle

- Dommages causés aux membres: *non respect des statuts, déclarations fiscales erronées...*
- Dommages causés aux cocontractants: qu'il s'agisse d'un contrat express ou tacite, à titre gratuit ou onéreux: *conventions avec les établissements, avec les bénévoles, des mandataires...*

Conditions : une faute de l'association, un dommage pour le cocontractant, un lien de causalité entre les deux

Causes d'exonération : force majeure, faute de la victime

Responsabilité extracontractuelle envers les tiers

En l'absence de contrat entre l'association et la victime, il incombe à la victime de démontrer qu'elle a subi un dommage réparable résultant d'un fait générateur de responsabilité pour l'association.

La victime peut demander réparation de tout type de préjudice: matériel, corporel (*chute...*), moral (*propos diffamatoires, révélation d'informations secrètes...*)

La responsabilité personnelle des bénévoles ne sera engagée que s'ils ont agi hors du cadre de la convention qui les lie à l'association d'où l'importance de respecter les statuts de l'association (objet) et de rédiger une convention avec les bénévoles avec une attention particulière pour le domicile

- Responsabilité liée aux locaux: envers le propriétaire, les voisins et les tiers: inclure une clause de renonciation à recours contre les bénévoles
- Responsabilité du fait des véhicules automobiles appartenant à l'association
- Risques pouvant affecter les biens de l'association (équipement, matériel)
- Assurance de protection juridique couvrant les frais de procédure
- Assurances de personnes couvrant les dommages corporels des bénévoles dans l'exercice de leur activité

8. Echanges sur 7 questions abordées par les responsables associatifs

CR de divers sujets soulevés par les responsables associatifs participant à la JRA

A. Droit à l'image

Il faut solliciter une double autorisation pour le droit à l'image des personnes montrées : droit de montrer mais aussi droit de publier.

- Une association présente dispose d'une feuille-type pour recueillir le double accord de la personne. A mettre sur Partageons, page du site !

Pour une photo prise par un photographe professionnel, citer le nom du photographe

B. Relations avec parlementaires

Accord de nombreux responsables associatifs sur le fait que les parlementaires sont souvent peu au courant des questions de fin de vie, de lois en vigueur. La vraie difficulté est de contacter le parlementaire et d'obtenir un rendez-vous, tandis que les séances se passent plutôt plus aisément (accueil correct, parlementaire disponible et intéressé). A coup sûr, l'initiative doit venir de JALMALV.

Dans la discussion avec un parlementaire, il faut apporter des choses concrètes.

Anticiper le fait que parfois la séance débouche sur une demande du parlementaire de visiter une unité de soins palliatifs ou une équipe mobile.

C. Jeu A vos souhaits

Confirmation du très bon accueil du jeu de cartes A vos souhaits.

Recommandation que l'association en achète à l'avance une certaine quantité pour les avoir disponibles pour revente lors d'une manifestation publique (au prix indiqué de 10€) : en effet, l'achat groupé diminue les frais de port par jeu et la disponibilité immédiate facilite l'achat par l'auditeur.

- La fédération informe qu'un flyer ou document de promotion indiquant le jeu + ses qualités + la façon de l'acquérir est en cours de réalisation.

D. FDVA, dossier subvention

La Réserve parlementaire est désormais versée sur le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA). Le dossier est malheureusement extrêmement lourd à remplir (renseigner par écrit d'abord pour renseigner en ligne ensuite en temps contraint ; compter plus d'une dizaine d'heures !). Les refus semblent la règle.

E. Valorisation des heures de bénévoles

Nécessaire pour certains dossiers, même si le calcul de la valorisation ne rapporte aucun € dans la mesure où il s'agit d'une somme virtuelle. Mais elle quantifie la valorisation de la somme qu'il aurait fallu déboursier si un salarié avait accompli le travail.

Diverses associations en ont l'expérience.

On cite trois barèmes : 11 €, 22 €, 33 € de l'heure.

- *JALMALV Vienne peut mettre un mode calcul à disposition sur Partageons.*

Une association indique la possibilité de valoriser les heures de conduite (en dehors des frais de déplacement eux-mêmes).

F. Comment développer des relations avec les associations JALMALV éloignées ?

Certaines associations participent moins ou ne participent pas du tout à la vie du mouvement JALMALV (formations, JRA, Congrès et AG) et risquent de fonctionner en cavalier seul.

La réponse de la fédération tient en trois points :

- *C'est bien un sujet de préoccupation, que l'on retrouve dans l'action 11 du projet associatif (Plus de proximité avec les associations).*

- *En effet un relevé des participations à diverses manifestations communes entrepris par la fédération montre que certaines associations participent en effet peu, quoique jamais soit exceptionnel.*
- *Il est prévu de mobiliser prochainement les membres du CA pour établir un contact volontaire avec ces associations en retrait, soit sur une base d'affectation individuelle administrateur – associations(s) soit sur une base d'entente régionale (administrateur référent de l'entente – association de cette entente en retrait)*

La Fédération est légitime pour intervenir : elle se doit de garantir l'image de JalmaLV.

(CR Olivier)
